

BE WAPP ACCOMPAGNE LES  
COMMUNES DANS LA CRÉATION  
ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN

# PLAN LOCAL DE PROPRETÉ



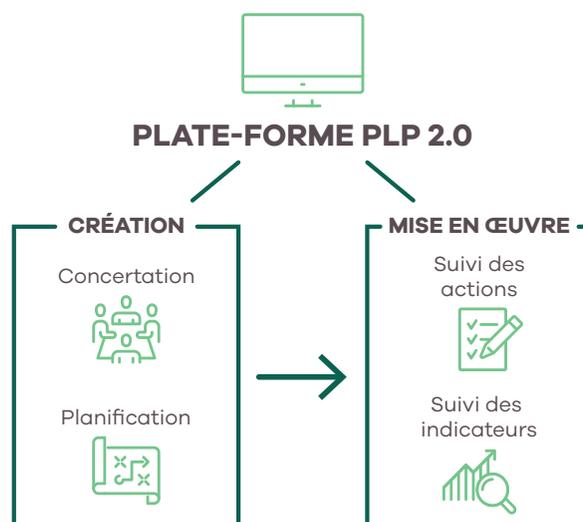
Élaborer un plan local de propreté (PLP),  
c'est construire une véritable stratégie de  
lutte contre la malpropreté publique au sein  
même de la commune.

Le PLP est fondé sur un **diagnostic** préalable de l'état et de la gestion de la propreté au sein de la commune (nombre d'infrastructures disponibles, inventaire des points noirs et des actions menées, organisation des services de propreté, etc). Cette analyse réalisée avec toutes les parties prenantes de la commune (services communaux, associations, citoyens...) permet de fixer des objectifs, et, in fine, d'établir **un plan d'actions ambitieux** échelonné dans le temps en fonction des priorités.

En 2023, pour faciliter le travail des communes dans le cadre de cette phase de création, Be WaPP fournit gratuitement **les services de consultants externes**. Cet accompagnement vise à organiser la concertation multi-acteurs, à conseiller la commune à l'occasion de certaines étapes charnières de la rédaction du plan, ainsi que sur la définition d'actions concrètes en lien avec des problématiques rencontrées localement.

De plus, Be WaPP a créé une **plateforme informatique** qui accompagne les communes pas à pas lors de la création du

PLP et de sa mise en œuvre. Structurée selon la méthodologie d'élaboration d'un plan local de propreté et de suivi des actions qui y sont programmées, il s'agit d'un véritable outil **au service des agents communaux**. La plateforme est agréable d'utilisation, structurée et accompagnée d'une boîte à outils. Tout y est organisé pour accompagner les opérateurs communaux, tout au long du processus.



À nouveau, Be WaPP met tout en œuvre pour vous **accompagner au mieux** vers une commune et une Wallonie plus propre !

Envie de démarrer votre PLP et en savoir plus sur la plateforme ?

[www.bewapp.be/gestion-espace/plan-local-de-proprete/](http://www.bewapp.be/gestion-espace/plan-local-de-proprete/)

Contactez-nous : Laure Magnée, référente PLP  
081 32 26 40 / laure.magnee@bewapp.be



Arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre  
2022 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs  
subordonnés en matière de gestion de la propreté  
publique

Chaque commune peut bénéficier d'une ou de plusieurs  
des subventions suivantes :

- 1000 € pour la réalisation de quatre campagnes de mesures de la propreté publique étalées sur un an;
- 2000 € pour l'élaboration d'un plan local de propreté selon un canevas figurant en annexe de l'AGW;
- 1000 € pour la remise annuelle des indicateurs d'évaluation du plan local de propreté et sa révision.

Be  
WaPP

Ensemble pour une  
Wallonie plus propre